

## **Rapport d'information des Conseils communaux aux Conseils généraux des communes de Corcelles-Cormondrèche, Enges, Hauterive, La Tène, Neuchâtel, Peseux, Saint-Blaise et Valangin concernant le « Nouveau Neuchâtel »**

(Du 6 février 2012)

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les membres des Conseils généraux,

Ce rapport a pour but de vous informer sur les réflexions en cours engagées au niveau du Littoral concernant la construction de l'agglomération dite du « Nouveau Neuchâtel ».

Ce projet regroupe les communes suivantes :

- **Corcelles-Cormondrèche**
- **Enges**
- **Hauterive**
- **La Tène**
- **Neuchâtel**
- **Peseux**
- **Saint-Blaise**
- **Valangin**

Après bientôt une année de fonctionnement, le comité de pilotage réunissant une délégation des membres des Exécutifs et des administrateurs des huit communes, a jugé nécessaire, à ce stade des démarches, de faire le point sur l'évolution du dossier.

## Table des matières

1.	Introduction .....	4
2.	Pourquoi un rapport d'information ? .....	4
3.	Contexte .....	5
3.1.	Volonté du canton, programme de législature .....	6
3.2.	Projets réalisés.....	7
3.2.1.	La Tène .....	7
3.2.2.	Val-de-Travers.....	7
3.2.3.	Milvignes .....	8
3.2.4.	Val-de-Ruz .....	9
3.3.	Projets non aboutis .....	9
3.3.1.	Corcelles-Cormondrèche et Peseux .....	9
3.3.2.	Bevaix, Boudry et Cortailod.....	10
3.4.	Projets de fusion en cours.....	10
3.4.1.	Projet « Grand Entre-deux-Lacs » .....	10
3.4.2.	Projet «Paroisse politique + Enges» .....	11
3.4.3.	Projet « Nouveau Neuchâtel » .....	12
4.	Méthode et déroulement du projet « Nouveau Neuchâtel ».....	14
4.1.	Contacts bilatéraux .....	14
4.2.	Comité de pilotage .....	14
4.3.	Etat d'avancement des travaux à fin 2011 .....	15
4.3.1.	Etude RUN .....	15
4.3.2.	Groupe de travail « Modèle institutionnel ».....	21
4.3.3.	Groupe de travail « Compétences communales » .....	28
5.	Position des huit communes .....	30
5.1.	Volonté des huit exécutifs .....	32

5.1.1.	Corcelles-Cormondrèche.....	32
5.1.2.	Enges.....	34
5.1.3.	Hauterive.....	35
5.1.4.	La Tène.....	37
5.1.5.	Neuchâtel.....	39
5.1.6.	Peseux.....	42
5.1.7.	Saint-Blaise.....	43
5.1.8.	Valangin.....	45
6.	Suite des démarches et calendrier.....	46
7.	Conclusion.....	47

## **1. Introduction**

Le projet de construction de l'agglomération intitulé « Nouveau Neuchâtel » est un vecteur de nouveauté. En effet, la région dite du Littoral éprouve le besoin de se renouveler. Pour ce faire, des synergies sont recherchées et développées entre communes, afin de construire l'avenir ensemble et redessiner les frontières définies à ce jour. La maxime « Plus fort ensemble » pourrait être le déterminant commun de ce rapport.

Le 10 janvier 2011, les huit communes précitées ont choisi d'unir leurs forces afin de réfléchir à la construction de l'agglomération du littoral neuchâtelois. Un comité de pilotage a été créé et trois délégués de chaque commune y siègent. Une présidence tripartite a été souhaitée et est composée par un membre exécutif des communes de Corcelles-Cormondrèche, La Tène et Neuchâtel.

Deux groupes de travail ont aussi été mis sur pied afin de se pencher, d'une part, sur les compétences et les missions communales et d'autre part, sur le modèle institutionnel du Nouveau Neuchâtel. Une personne par commune est inscrite dans chacun de ces groupes de travail. La présidence est assurée respectivement par un membre de l'Exécutif de la commune d'Hauterive et de la commune de Corcelles-Cormondrèche.

Le comité de pilotage a également attribué un mandat au Réseau urbain neuchâtelois pour la réalisation d'une étude stratégique.

## **2. Pourquoi un rapport d'information ?**

Le comité de pilotage s'est réuni à sept reprises entre janvier et décembre 2011, les groupes de travail ont rendu chacun un rapport sur leurs réflexions et l'étude RUN a été livrée. Il est donc temps de présenter un compte rendu aux membres des autorités législatives afin de leur permettre d'analyser les différentes positions des huit Autorités et lancer le débat sur les choix possibles pour l'avenir.

L'objectif de ce rapport est donc de permettre aux Conseils généraux d'avoir une vision globale de ce qui a été effectué jusqu'à ce jour en matière de rapprochement.

Ce rapport est transmis aux Autorités des huit communes concernées.

### **3. Contexte**

Le terme « fusion » est à la mode dans le canton de Neuchâtel comme dans d'autres cantons. En effet, la concentration de sociétés ou de communes permet, en principe et à terme, de diminuer les charges et de ménager les forces en présence. Une intégration des tâches est également visée et une plus grande marge de manœuvre est permise. A l'heure des économies d'échelles, la démarche est donc alléchante.

Néanmoins, un rapprochement génère aussi des appréhensions de la part des différents protagonistes car il s'agit d'une union intime, d'une mise en commun des idées et des prestations qui peuvent constituer un changement important.

Or, tout changement, quel qu'il soit, engendre des craintes mais aussi de l'espoir.

Le fait de toucher aux institutions et de proposer de la nouveauté crée des inquiétudes légitimes. C'est pourquoi, une procédure de fusion nécessite de profondes réflexions et doit permettre aux instigateurs du projet d'être à même de répondre à toutes les questions des partenaires et des habitants.

Une fusion doit également proposer une forme innovante et crédible de projet de société auquel les citoyens soient capables de s'identifier. Le projet doit évidemment plaire et donner du sens afin de convenir aux personnes vivant dans les diverses communes. Enfin, les porteurs du projet analysent toutes les solutions et les propositions en vue de présenter et défendre les meilleures auprès de la population.

Le comité de pilotage du Nouveau Neuchâtel est conscient du contexte particulier d'une fusion, il est également attentif à la proposition délicate d'associer huit communes, dont une ville. Il en tient compte dans ses réflexions et ses démarches.

La participation de certaines communes à plusieurs projets de fusion est aussi un élément déterminant pour l'avancement du projet actuel.

### **3.1. Volonté du canton, programme de législature**

Le programme de législature 2010-2013 du canton de Neuchâtel est intitulé : « un canton à transformer ensemble ». Ce programme est marqué par la volonté du Conseil d'Etat de redresser les finances, de repenser l'Etat, son rôle et ses relations avec ses partenaires avec la finalité de transformer le canton en une agglomération unique.

Le Conseil d'Etat a défini quatre grands axes :

- doter le canton de structures nouvelles,
- repenser l'Etat dans son rôle et son fonctionnement,
- revoir les relations qu'il entretient avec ses partenaires,
- et mettre en place une politique extérieure beaucoup plus active.

Le Conseil d'Etat stipule notamment que « si la nécessité d'une transformation n'est pas nouvelle, il faut aujourd'hui aller plus loin, plus rapidement. Le canton est déjà vécu aujourd'hui comme une agglomération. Mais il faut encore l'organiser administrativement comme tel en créant une seule entité basée sur un nombre réduit de communes, capables de fournir des services de proximité efficaces.

En effet, en 2007, les dépenses en francs par habitant du canton et des communes neuchâtelaises (15.600 francs par habitant) sont largement supérieures à la moyenne des cantons et des communes suisses, avec un écart de plus de 1.000 francs. Le Conseil d'Etat entend ainsi rapprocher les dépenses du canton de la moyenne suisse. Les prestations des collectivités publiques neuchâtelaises sont souvent assurées par un trop grand nombre d'acteurs, sources de coûts parfois considérables. C'est pourquoi le Conseil d'Etat souhaite désormais que chaque prestation soit examinée selon des impératifs stricts. Les relations qui existent entre l'Etat et ses partenaires seront également passées en revue. Après analyse, chaque partenariat fera l'objet d'un contrat de prestations. »

Au vu de ce qui précède, le Comité de pilotage considère que les démarches entreprises vont dans le sens souhaité par l'autorité cantonale. Il espère dès lors un soutien du canton ainsi qu'une bonne collaboration avec celui-ci.

## **3.2. Projets réalisés**

Ces dernières années, plusieurs projets de fusion ont été initiés dans le canton. Quatre d'entre eux ont abouti et deux autres ont échoué. Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le canton de Neuchâtel ne comptera plus que 36 communes contre 62 encore au tournant du siècle.

### **3.2.1. La Tène**

La nouvelle commune de La Tène est issue, le 1<sup>er</sup> janvier 2009, de la fusion des communes de Marin-Epagnier et de Thielle-Wavre. La nouvelle commune représente quelque 4'850 habitants.

Les lignes directrices pour la construction de la nouvelle commune étaient les suivantes :

- Se recentrer sur les activités/métiers clés d'une commune ;
- Rechercher systématiquement le niveau de productivité le plus élevé afin de réaliser des économies sur les coûts de fonctionnement, dans le but de proposer aux citoyens une fiscalité « compétitive » ;
- Améliorer le cadre de vie et favoriser l'émergence d'une identité forte par le développement ciblé de certaines prestations ;
- Avoir comme vision stratégique l'ambition d'être un pôle harmonieux d'habitat, de travail et de loisirs, offrant une fiscalité attractive sur la partie est du littoral neuchâtelois.

La votation a eu lieu le 24 février 2008. Les citoyens de Marin-Epagnier ont dit OUI à la fusion par 78% des votants alors que les citoyens de Thielle-Wavre ont accepté la fusion avec près de 90% d'avis favorables.

### **3.2.2. Val-de-Travers**

La nouvelle commune de Val-de-Travers a également été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2009 par la fusion de 9 communes : Boveresse, Buttes, Couvet, Fleurier, Les Bayards, Môtiers, Noiraigue, Saint-Sulpice et Travers. Son nombre total d'habitants est d'environ 12'000.

Le but la fusion était de mettre en place une structure adaptée, solide et équitable pour tous, afin de permettre à la nouvelle commune de voir l'avenir avec sérénité et confiance, tout en laissant la porte ouverte aux communes voisines.

Avant la concrétisation du projet, le peuple s'est prononcé une première fois en 2007, sur un projet de fusion à onze communes. Neuf communes

l'ont accepté et deux refusé, alors que 64,46 % des électeurs du district ont déposé un OUI dans l'urne. La fusion a néanmoins été refusée car elle nécessitait l'unanimité des corps électoraux. Forts de ce constat, les membres de l'Assemblée de fusion ont immédiatement repris le travail, afin de pouvoir proposer rapidement un projet de fusion remanié aux populations des neuf communes acceptantes. Des groupes de travail ont été chargés d'étudier les incidences du refus des deux communes. Ils ont eu pour mission de reprendre et d'adapter le projet, afin de tenir compte des critiques articulées lors de la campagne.

Le 24 février 2008, un nouveau projet de fusion a été accepté en votation populaire par chacun des neuf corps électoraux. Avec 72% de OUI, la population a clairement montré son soutien au projet de fusion. Le taux de participation à cette votation, de 61,6% en moyenne, a donné une forte légitimité à la nouvelle commune de Val-de-Travers.

### **3.2.3. Milvignes**

Le processus de fusion a débuté en 2008, lorsque les exécutifs des communes de Bevaix, Boudry, et Cortaillod se sont approchés de ceux d'Auvernier, Bôle et Colombier afin d'étudier la faisabilité politique et technique d'une fusion regroupant les six communes. Après avoir évalué les conditions nécessaires pour intégrer un processus déjà bien engagé, et devant une réticence exprimée par certains, les exécutifs d'Auvernier, Bôle et Colombier ont finalement décliné l'invitation de Bevaix, Boudry et Cortaillod, tout en précisant que leur vision à long terme restait celle d'une fusion à l'échelle du district.

Sur la base des réflexions menées dans le cadre de ces discussions, les trois exécutifs ont donc souhaité initier, de leur côté, une réflexion sur les avantages et les inconvénients liés à une fusion de leurs propres communes. En premier lieu, ils ont relevé les situations très similaires de leurs communes qui connaissent toutes :

- une vocation essentiellement résidentielle;
- une augmentation conséquente de leur population résidente;
- un faible taux de logements vacants.

Les exécutifs ont par ailleurs insisté sur l'importance de renforcer et de redynamiser l'autonomie locale face à la cantonalisation rampante des compétences, ainsi que d'améliorer la démocratie participative communale, en lien notamment avec les syndicats intercommunaux.



Le projet de fusion « Milvignes » (représentant environ 9'000 habitants) a été soumis à la population des trois communes concernées, le 27 novembre 2011. Les habitants des trois communes ont accepté le projet par 50,37% de voix à Auvernier, 75% à Bôle et 80% à Colombier. Le taux de participation moyen a été de 57% pour l'ensemble des villages.

La nouvelle commune de Milvignes sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### **3.2.4. Val-de-Ruz**

Le projet, initié au printemps 2009, vise la réunion de toutes les communes du Val-de-Ruz. Les raisons du rapprochement sont à la fois politiques et administratives. Le poids politique d'une grande commune de 16'000 habitants est assurément plus grand que celui d'une commune de quelques centaines de citoyens. Au niveau administratif, les nombreux organismes intercommunaux ne permettent plus une gestion efficiente et cohérente.

Le projet de fusion, soumis au vote populaire du 27 novembre 2011, a été accepté par les habitants des quinze communes du Val-de-Ruz avec des scores variant entre 52 et 74% de OUI. Le comité de fusion est particulièrement fier d'avoir réussi la plus grande fusion de communes de Suisse. La nouvelle commune de Val-de-Ruz sera effective elle aussi au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### **3.3. Projets non aboutis**

D'autres projets n'ont pas abouti à l'exemple de la fusion de Corcelles-Cormondrèche et de Peseux en 2007 ou plus récemment, en mai 2011, celui des communes de Bevaix, Boudry et Cortaillod.

#### **3.3.1. Corcelles-Cormondrèche et Peseux**

Le 9 décembre 2007, le projet de fusion réunissant sous l'appellation de « La Côte », les villages de Corcelles-Cormondrèche et de Peseux (représentant environ 10'000 habitants) a été refusé par le corps électoral de la commune de Peseux alors que le vote a été favorable auprès des électeurs de Corcelles–Cormondrèche.

Le NON sorti des urnes fin 2009 a mis ainsi fin à un projet initié en 2003 suite à un sondage effectué cette même année qui avait révélé que plus de 80% de la population était favorable au renforcement de la collaboration entre les deux communes.

### **3.3.2. Bevaix, Boudry et Cortaillod**

Le 15 mai 2011, le projet de création de la commune de « Pontareuse », représentant environ 13'500 habitants, a été refusé par la population des villages concernés. Les Bevaisans ont dit NON à la création de la nouvelle commune par 58,8% des voix et ceux de Cortaillod par 53%. Seuls les habitants de Boudry ont accepté le principe de fusion par 64,8% d'avis favorables.

Le refus du peuple a mis fin à un projet initié suite à un sondage auprès des électeurs des trois communes en 2006, qui faisait ressortir un plébiscite en faveur d'un renforcement de la collaboration intercommunale voire d'une fusion. Fortes de ce constat, les autorités avaient mené une étude opérationnelle afin de concrétiser un projet de fusion qui prévoyait que les communes de Bevaix, Boudry et Cortaillod forment ensemble un pôle démographique et économique important et soient unies dans une même communauté de destin.

### **3.4. Projets de fusion en cours**

Les projets de fusion décrits ci-dessous sont en cours d'étude. Les réflexions menées alimenteront sans doute les discussions au sein des Autorités de ce canton et permettront peut-être d'esquisser de nouvelles limites communales.

#### **3.4.1. Projet « Grand Entre-deux-Lacs »**

Le « Grand Entre-deux-Lacs » est un projet de fusion des communes suivantes : Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, La Tène, Le Landeron, Lignières et Saint-Blaise.

Ce projet est actuellement à l'étude auprès des différentes communes concernées avec la particularité que les communes d'Hauterive, de La Tène et de Saint-Blaise, dites communes de la Paroisse et d'Enges, sont engagées dans trois études de même nature : Le Nouveau Neuchâtel, Le Grand Entre-deux-Lacs et la Paroisse politique + Enges.

Le projet Grand Entre-deux-Lacs a vu le jour en janvier 2010 lors d'une séance convoquée par la commune de Cornaux et qui regroupait les Conseils communaux in corpore des huit communes énoncées plus haut. Un comité de pilotage (CoPil) a été constitué à cette occasion. Il rassemble deux conseillers communaux par commune. Le CoPil a mandaté le RUN pour réaliser une étude similaire à celle du Nouveau

Neuchâtel et a constitué 3 groupes de travail devant porter une réflexion sur le projet institutionnel, les compétences communales et un projet de société.

### **3.4.2. Projet «Paroisse politique + Enges»**

Le scénario «Paroisse politique + Enges» est un projet de fusion des communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise. Il découle des motions des législatifs de quelques communes concernées, lancées il y a quelques années, ainsi que des réflexions surgies lors de l'élaboration des pré-rapports sur le Nouveau Neuchâtel et le Grand Entre-Deux-Lacs.

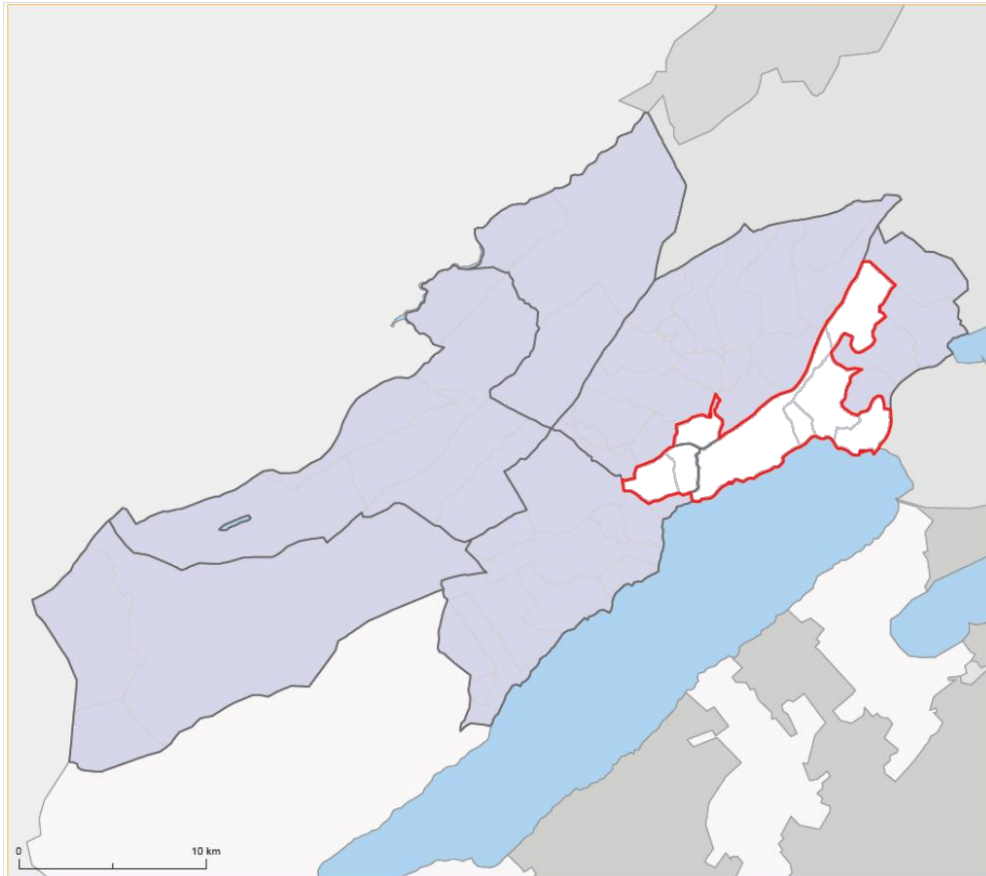
Ce projet est également à l'étude auprès des différentes communes concernées (voir point 3.4.1 ci-dessus). Il a vu le jour en automne 2011 lors d'une séance regroupant les conseils communaux incorpore des quatre communes concernées.

Le RUN a, tout comme pour les deux autres projets, reçu mandat de mener une étude sur ce scénario.

Un comité de pilotage est également constitué (deux conseillers communaux par commune) et sa première séance est fixée au 24 janvier 2012.

### 3.4.3. Projet « Nouveau Neuchâtel »

Le projet consiste en la réunion de huit communes : Corcelles-Cormondrèche, Enges, Hauterive, La Tène, Neuchâtel, Peseux, Saint-Blaise et Valangin :



pour un bassin de population d'environ 55'000 personnes, soit 1/3 de la population du canton qui s'élève à 172'000 âmes.

La surface concernée représenterait 5'400 ha (canton 71673 ha). La dimension de cette nouvelle agglomération pèserait donc dans la balance cantonale et deviendrait un partenaire crédible, tant pour le canton que pour les régions périphériques vaudoises ou bernoises.

Ses buts sont les suivants :

- Offrir le même niveau de prestation à tous les habitants,
- Assurer la continuité du bâti,
- Renforcer la position du Littoral.

La vision du projet Nouveau Neuchâtel est de construire ensemble l'agglomération de demain, de renforcer la position du Littoral tout en

continuant de répondre aux besoins des citoyens de chaque commune. Un des objectifs est également de positionner l'agglomération du Littoral en interlocuteur des villes importantes du plateau (Fribourg, Berne, Bienne) et de l'Arc jurassien.

Il s'agit aussi d'assumer ses responsabilités, d'unir les forces présentes et de s'engager pour l'avenir afin de répondre aux défis liés au développement urbain coordonné pour l'habitat, l'artisanat et l'industrie, la culture, les sports ou encore les transports.

Le projet de société doit encore être affiné mais le modèle institutionnel proposé, qui a fait ses preuves au Tessin, tient une place essentielle dans les réflexions menées jusqu'à aujourd'hui.

En effet, le but recherché par le nouveau modèle institutionnel est de maintenir une démocratie de proximité. Cette réflexion est à mener en profondeur afin de ne pas proposer une agglomération qui ne soit finalement qu'une fusion administrative au travers de laquelle les citoyens ne se reconnaissent pas.

Les scénarios esquissés autour des missions et des compétences communales véhiculeront certainement des idées à développer tout en prenant en compte la notion de désenchevêtrement des tâches. Le projet de société se bâtira aussi grâce à ces réflexions.

Le projet de société devra aussi répondre à la question de l'apport que la fusion offrira aux citoyens. Il devra aussi trouver le moyen de réunir les habitants, aujourd'hui voisins, sous une seule entité, une commune nouvelle à laquelle les citoyens se sentent appartenir. Une fusion ne doit pas signifier une perte d'identité mais doit correspondre à l'acquisition d'une nouvelle identité. Celle-ci se construira avec les habitants et s'ancrera sur un territoire qui reste encore à définir.

Le comité de pilotage réfléchit également à la stratégie à appliquer au niveau de la communication et son rôle auprès de la population ainsi qu'au choix du moment opportun à partir duquel les citoyens seront associés au processus de fusion. Afin de répondre à ces interrogations, un groupe de travail spécifique sera mis sur pied en 2012.

Le projet de société devra donc être développé en tenant compte de ces données et une attention particulière y sera portée. Ce thème sera étudié par le comité de pilotage dans le courant de l'année 2012 et sera sans doute également influencé par les expériences positives des communes nouvellement fusionnées.

## **4. Méthode et déroulement du projet « Nouveau Neuchâtel »**

### **4.1. Contacts bilatéraux**

Dans le courant de l'année 2010, la Ville de Neuchâtel a entrepris de contacter les communes voisines afin de définir si une volonté de collaboration accrue serait envisageable dans le futur.

Sept communes ont répondu favorablement à cette demande et une charte a été rédigée en vue de construire ensemble l'agglomération du Littoral neuchâtelois. Seule la commune d'Auvernier, engagée dans un autre processus de fusion, a décliné l'offre.

Cette charte a permis d'examiner de manière bilatérale, les différentes collaborations intercommunales existantes entre les communes signataires et de définir de nouvelles collaborations possibles à futur.

### **4.2. Comité de pilotage**

Le 10 janvier 2011, une rencontre historique a eu lieu à La Tène. Les huit Conseils communaux in corpore se sont rencontrés afin de discuter de l'avenir et de créer un comité de pilotage chargé d'étudier l'opportunité d'une fusion de communes.

Dans un premier temps, le comité de pilotage a décidé la création de deux groupes de travail permettant d'approfondir des domaines précis et de proposer des variantes et des solutions.

Le but du groupe de travail « Modèle institutionnel » est de mener une réflexion sur la définition, dans les grandes lignes, d'un modèle institutionnel propre à l'agglomération à créer. Ce modèle doit être susceptible de garantir l'efficacité de la nouvelle commune tout en maintenant une proximité et une certaine autonomie locale là où le besoin s'en fait sentir.

Le groupe de travail « Compétences communales » a pour but de définir les futures compétences et les missions de la nouvelle commune. L'objectif visé est de permettre un même niveau de prestations à tous les habitants.

Au mois de mars 2011, afin de compléter les travaux portant sur les compétences communales et le modèle institutionnel déjà mentionnés, le comité de pilotage a confié un mandat d'étude au Réseau urbain neuchâtelois (RUN).

### **4.3. Etat d'avancement des travaux à fin 2011**

Le point de situation est fait sur les trois exercices en cours et complémentaires mentionnés ci-dessus, à savoir : l'étude RUN et les deux groupes de travail du comité de pilotage.

#### **4.3.1. Etude RUN**

##### *4.3.1.1 Buts, démarches et résultats*

Le Réseau urbain neuchâtelois a reçu du comité de pilotage le mandat de réaliser une étude stratégique concernant le rapprochement des communes de Corcelles-Cormondrèche, Enges, Hauterive, La Tène, Neuchâtel, Peseux, Saint-Blaise et Valangin.

Les objectifs de l'étude étaient les suivants :

- Identifier les bases d'un projet de société commun regroupant tout ou partie des huit communes en se fondant sur un diagnostic de l'espace concerné et sur l'intérêt des communes pour la démarche ;
- Etablir une analyse individuelle par commune des avantages, des inconvénients, des opportunités et des risques d'un rapprochement préservant l'identité de chacune des communes, avec une recommandation du mandataire.

Dans son rapport du 22 juillet 2011, le RUN propose trois scénarios possibles et formule plusieurs recommandations.

Un résumé de l'étude est produit ci-après, la version intégrale est disponible sur le site [www.lerun.ch](http://www.lerun.ch).

« Selon l'étude, la réforme institutionnelle est nécessaire pour rendre adéquats les institutions et les espaces fonctionnels dans lesquels vit la population. La fusion de communes est une solution, mais elle doit se réaliser dans des conditions spécifiques pour transformer le projet de société en succès institutionnel.

La présente étude soulève des questions qui ne peuvent pas uniquement être résolues par une fusion. C'est une opportunité pour les communes de réfléchir à la forme institutionnelle qui rend nécessaire le fonctionnement d'une agglomération au sens institutionnel.

Trois scénarios sont développés au travers de cette étude stratégique qui se veut neutre et qui n'a pas pour objectif de prendre parti pour l'un ou l'autre des scénarios. L'étude est uniquement une aide à la décision

politique.

Pour commencer, le Réseau urbain neuchâtelois a établi un diagnostic basé sur les collaborations intercommunales existantes ainsi que sur une analyse des caractéristiques principales de chaque commune :

- Démographie,
- Structure de la population
- Emplois
- Aménagement du territoire
- Infrastructures
- Accessibilité en transports publics
- Finances

Ces données permettent de poser les premiers jalons d'un projet commun qui conduira à des scénarios. Ces derniers sont analysés sous l'angle de leurs forces et de leurs faiblesses puis du point de vue de leurs opportunités et de leurs risques.

Les principes qui ont guidé la réflexion sont les suivants :

- Limitation du nombre de scénarios  
Seuls trois scénarios sont proposés.
- Refus de la « fusionniste »  
Les démarches pour aboutir à une fusion sont longues et exigent un travail soutenu de la part des administrations et des élus. La population doit se faire son avis et la dimension émotionnelle ne doit pas être ignorée. Enfin, l'aide cantonale à la fusion n'est versée qu'une seule fois. C'est pour ces raisons que les petites fusions ou « fusionnistes » ne sont pas analysées.
- Projet stratégique répondant aux défis futurs  
Les scénarios de rapprochement sont conçus pour répondre aux enjeux à venir (positionnement sur l'échiquier politique cantonal, renforcement du rôle des communes, attentes de la population en termes de prestations, etc.).

### **Scénarios proposées :**

- 1) Statu quo  
Ce scénario illustre la situation actuelle.
- 2) Nouveau Neuchâtel  
Ce scénario se base sur la volonté manifestée par les huit communes de construire l'agglomération du Littoral.
- 3) Neuchâtel-Ouest / La Paroisse  
Ce scénario se fonde sur les grappes de collaboration apparues au cours de l'analyse. Deux subdivisions sont suggérées : Neuchâtel-Ouest



(Corcelles-Cormondrèche, Peseux, Neuchâtel, Valangin) et La Paroisse (Hauterive, Saint-Blaise, La Tène, Enges).

### **Synthèse des scénarios :**

L'étude évalue les scénarios aux moyens de neuf indicateurs et permet d'aboutir à une synthèse. Les indicateurs retenus sont les suivants :

- Positionnement sur l'échiquier politique cantonal
- Autonomie communale
- Professionnalisation totale ou partielle des autorités
- Identification des citoyens à la commune
- Proximité des autorités à l'égard des citoyens
- Existence d'espaces fonctionnels
- Ancrage sur un projet de territoire existant (découlant de la stratégie RUN)
- Economies d'échelle laissant supposer des améliorations de prestations
- Fiscalité

Concernant le scénario « Statu quo », il a l'avantage de la situation actuelle et l'identification présumée des citoyens et la proximité des autorités sont appréciées de manière favorable. La peur du changement n'existe pas et n'engendre pas d'interrogations majeures. Mais le positionnement sur l'échiquier cantonal est faible à l'exception de la Ville de Neuchâtel ; à l'avenir, il pourra même s'affaiblir avec les fusions en cours. Les indicateurs fiscalité et économies d'échelle illustrent la situation plutôt défavorable. Des économies peuvent être envisagées avec des nouvelles collaborations intercommunales ; mais le pouvoir de décision est transféré dans les syndicats intercommunaux, avec à la clé, un nouvel affaiblissement de l'autonomie communale. Le projet de territoire n'est pas un critère pertinent pour l'analyse car ce sont les communes qui sont examinées de manière individuelle. Enfin, les autorités de milice réduisent la réactivité des communes, Neuchâtel exceptée.

Le scénario « Nouveau Neuchâtel » repose sur des collaborations existantes dont les thématiques qui y sont traitées ne démontrent pas toujours l'existence d'espaces fonctionnels. Celles qui soulignent une cohérence socioculturelle ou une approche coordonnée débordent largement les frontières des communes étudiées (formation, sport, culture). De plus, les coopérations qui réunissent les huit communes relèvent de la gestion administrative. Des plateformes de discussion pour des domaines requérant une vue d'ensemble comme les transports ou l'aménagement du territoire existent. Mais elles sont ouvertes à d'autres communes car ces thématiques sectorielles doivent être

abordées à une échelle plus vaste »...

« Les communes engagées dans cette étude ne sont pas de taille et d'importance comparables ; pour compenser ce déséquilibre, un projet substantiel doit être esquissé, puis partagé entre les différentes autorités. Le fait de vouloir une nouvelle répartition des compétences n'est pas contesté. Mais, il s'agit avant tout de s'interroger sur l'importance qu'accorde le citoyen à ce sujet : il souhaite pouvoir bénéficier de prestations, quels qu'en soient les exécutants. Dans cette perspective, le risque que la population ne s'identifie pas à la nouvelle commune est réel. Le sentiment d'assister à une absorption des communes environnantes par la ville-centre pourrait naître et les incompréhensions puis les peurs d'un changement surgir et bloquer le processus. L'ouverture offerte par le modèle institutionnel de proximité est intéressante. Cette forme de démocratie peut soutenir la démarche d'une fusion, mais elle ne saurait à elle seule l'initier... »

« Le scénario « La Paroisse » se fonde sur une histoire commune, sur de nombreuses collaborations intercommunales créant des espaces fonctionnels plus pertinents et moins diffus qu'à l'échelon du Nouveau Neuchâtel. Les communes sont de taille comparable à l'exception d'Enges. La reconnaissance de centre secondaire pour La Tène offre des perspectives d'emplois et d'attractivité, d'autant que cette commune va accueillir un pôle de développement économique d'intérêt cantonal. Avec 10'800 habitants, la professionnalisation totale ou partielle des autorités est envisageable ; une présence plus forte de La Paroisse sur l'échiquier politique cantonal peut être revendiquée. De plus, ce scénario n'empêche pas la réalisation du Grand Entre-deux-Lacs. Ce deuxième rapprochement positionnerait la future commune comme un interlocuteur de valeur pour Neuchâtel, voire Neuchâtel-Ouest : sa position de passerelle vers le canton de Berne et la région de Bienne lui conférerait des atouts »...

Le scénario « Neuchâtel-Ouest » s'oriente plus vers le rapprochement bilatéral de communes qui entretiennent depuis longtemps des rapports axés sur une gestion de prestations. La continuité du bâti et les collaborations bilatérales ou tripartites peuvent servir de fondement au scénario. Les réserves en terrain à bâtir de Corcelles-Cormondrèche peuvent renforcer la complémentarité au niveau de l'aménagement du territoire. Avec la perspective d'autres partenaires et des réflexions spécifiques pour un projet de territoire, l'échec de la fusion entre Corcelles-Cormondrèche et Peseux peut rester sans conséquence. Reste Valangin qu'il est difficile de positionner dans ce rapprochement.

Cette commune coopère avec Neuchâtel sur des domaines sectoriels qui ne leur sont cependant pas exclusifs. Ses collaborations avec les communes du Val-de-Ruz attirent son regard au nord, même si elle s'est retirée du processus Fusion 2013. Sa situation géographique rend son positionnement incertain, tour à tour raccrochée au Val-de-Ruz ou à la Ville de Neuchâtel.

### **Recommandations formelles**

Globalement, le découpage territorial actuel n'est plus adapté pour affronter les enjeux de demain : mobilité, accroissement des besoins quantitatifs et qualitatif de prestations, etc. Déjà en décalage à court terme, il ne sera plus pertinent à moyen et long terme.

Les communes de Valangin et d'Enges sont prédisposées à un rapprochement institutionnel quel qu'il soit, qui leur permettra d'offrir les prestations souhaitées par leur population pour l'accueil parascolaire, l'enseignement primaire, etc.

Les six autres communes disposent encore d'avantages et de rentes de situation, notamment géographique, qui les rendent attractives en tant qu'entités individuelles. Le niveau de leurs équipements sociaux, culturels, sportifs, collectifs et d'approvisionnement est très bon. Elles sont actuellement en mesure de répondre aux besoins de leur population et pourront l'assumer encore quelques années. Le coût qui en résultera pourra cependant être onéreux. Mais il y a la pression du canton qui s'exprime dans le désenchevêtrement. La mise en œuvre de la stratégie RUN fait également ressortir les difficultés institutionnelles actuelles pour la réalisation de certaines mesures. En outre, la construction de l'agglomération RUN ne doit pas être oubliée.

Tous ces facteurs mettent en lumière la nécessité d'une réforme institutionnelle. Mais elle ne prendra pas forcément la même forme pour toutes les communes. Le rythme des réflexions ne sera pas non plus identique car il est propre à chaque commune.

Pour les collectivités à longue tradition de collaboration intercommunale ou de défense commune des intérêts (à l'instar du Val-de-Travers notamment), la fusion sera la solution à privilégier. C'est la seule qui restitue au citoyen les compétences démocratiques qui étaient dévolues à d'autres entités intercommunales. Sur cette base, un projet de territoire peut être construit sur les noyaux forts issus des espaces de coopération et la dimension sociétale du rapprochement administratif peut s'y exprimer. Le changement institutionnel ne devrait pas perturber les citoyens car ils évoluent dans le même espace fonctionnel.

L'identification de la population à sa nouvelle commune en est facilitée.

Dans les autres situations en revanche, le chemin vers la fusion est plus long. La fusion doit pouvoir reposer sur un projet de société. A défaut, elle apparaîtra comme prématurée et risquerait d'échouer.

La volonté de se rapprocher ou d'assumer des tâches stratégiques en commun peut aussi prendre d'autres formes que la fusion. A ce sujet, si une vision stratégique est souhaitée, certaines politiques sectorielles vont exiger un changement d'échelle qui va au-delà du Nouveau Neuchâtel, voire dans certains cas de l'agglomération du Littoral ; mais, cela ne veut pas dire qu'il faille en dévouer la compétence au canton. Dans cette perspective, réfléchir à un échelon institutionnel intermédiaire entre les communes et le canton peut s'avérer pertinent. La construction de l'agglomération multipolaire RUN pourrait en être facilitée.

Ces démarches ne s'excluent pas ; elles peuvent être complémentaires ou successives selon les options politiques retenues.

Dans ces perspectives, les cinq recommandations techniques sont les suivantes :

- Inviter les communes d'Enges, d'Hauterive, de la Tène et de Saint-Blaise à se déterminer sur leur stratégie de rapprochement pour clarifier leurs relations avec les communes parties prenantes aux deux études stratégiques ;
- Poursuivre les réflexions sur un ou plusieurs projets de société selon les options prises par les communes parties prenantes à cette étude et organiser la structure de projet en conséquence ;
- Réfléchir à l'échéancier des rapprochements administratifs des communes incluses dans le périmètre ;
- Réfléchir à d'autres formes de coopération, à l'échelon de l'agglomération en tant que niveau institutionnel notamment ;
- Approfondir les conditions de faisabilité des scénarios retenus. »

#### ***4.3.1..2 Positionnement du comité de pilotage***

Le comité de pilotage « élargi » comprenant les Conseils communaux in corpore des huit communes s'est réuni le 22 août 2011 à Corcelles-Cormondrèche afin de prendre position sur le rapport établi par le Réseau urbain neuchâtelois.

Il a été pris acte du résultat de l'étude en relevant le fait que celui-ci ne pouvait être dissocié des travaux en cours au niveau des compétences communales et du modèle institutionnel, indispensables vecteurs du

projet du Nouveau Neuchâtel.

Ces sujets sont développés ci-après avec les principales conclusions de ces deux études complémentaires.

#### **4.3.2. Groupe de travail « Modèle institutionnel »**

##### *4.3.2..1 Buts, démarches et résultats*

Le modèle proposé est notamment basé sur les principes suivants :

- Le modèle doit être simple et éviter un enchevêtrement des compétences et une multiplication des lieux de décision.
- Les décisions relèvent des autorités communales, les instances de quartier étant de nature consultative et propositionnelle.
- Les autorités de quartier ne doivent pas être trop lourdes. Ainsi, il y aura un seul organe au niveau local, lequel disposera d'une grande marge de manœuvre au niveau de son organisation.

Dans le cadre des réflexions menées par le groupe de travail, d'autres possibilités que la fusion ont été évoquées : notamment le renforcement des collaborations intercommunales, la création d'un syndicat intercommunal d'agglomération, la fusion de services administratifs sans fusion politique, etc. Toutes ces variantes ont été écartées après un examen approfondi des avantages et des inconvénients. Ensuite, le groupe de travail s'est concentré sur la manière dont une fusion de communes pouvait être envisagée dans le cadre de l'agglomération.

Deux modèles apparaissent comme possibles :

- 1) Le **modèle « normal »**, traditionnel, basé sur la législation cantonale actuelle et utilisé dans le cadre d'autres processus de fusions (Val-de-Travers, La Tène, La Côte, Pontareuse, Val-de-Ruz, Milvignes). En résumé, ce modèle aboutit à la création d'une seule commune, dotée d'une seule autorité politique. La loi autorise la nouvelle commune à garantir un siège au Conseil général aux anciennes communes.
- 2) Un **nouveau modèle**, sous la forme d'une « commune composée de quartiers ». Ce modèle est expliqué ci-dessous.

Le groupe de travail n'a pas tranché entre les deux modèles et a estimé qu'il appartenait au comité de pilotage de prendre des options de nature politique quant au modèle le plus adapté pour le projet de Nouveau Neuchâtel.

## **Description du nouveau modèle institutionnel**

La commune dispose d'un organe législatif, le Conseil général et d'un organe exécutif, le Conseil communal.

Ces deux organes sont élus par la population de la commune, en une seule circonscription, sous réserve d'une situation transitoire (voir ci-dessous). La création de circonscriptions électorales, figurant parmi les modèles analysés, s'avère impossible pour des raisons juridiques (égalité de traitement entre citoyens).

### ***a) Conseil général***

Le Conseil général se compose d'**au moins 41 membres**, élus par la population de la commune, en une seule circonscription électorale.

Le nombre de 41 est un maximum fixé actuellement par la loi cantonale. Il conviendrait toutefois de se demander si une augmentation de ce nombre – et donc une modification de la loi cantonale – ne serait pas utile afin de permettre d'assurer une meilleure représentativité des quartiers au sein du Conseil général, mais sans création de circonscriptions électorales. Le groupe de travail a évoqué la possibilité d'avoir entre 61 et 71 conseillers généraux, ce qui diminuerait sensiblement les craintes des plus petites communes de ne plus être représentées dans les futures autorités communales. Cette augmentation du nombre de conseillers généraux pourrait être définitive ou seulement transitoire.

Durant une période transitoire (maximum 2 législatures), le système du siège garanti au Conseil général, autorisé par la législation cantonale, pourrait être introduit.

### ***b) Conseil communal***

Le Conseil communal se compose de **5 membres**, élus par la population de la commune au système proportionnel (système pratiqué à Neuchâtel, Peseux et Corcelles-Cormondrèche), en une seule circonscription électorale. Le mode d'élection par le peuple semble indispensable pour que la fusion ne s'accompagne pas, aux yeux de la population, d'une perte de droits populaires, même si le groupe de travail considère que l'élection par le peuple n'a pas que des avantages. Le système électoral, proportionnel ou majoritaire, pourrait être discuté, mais le système proportionnel est le seul pratiqué dans les communes de l'agglomération qui connaissent l'élection populaire.

Les 5 membres du Conseil communal sont des professionnels à 100%.

La rémunération correspond à la rémunération actuelle des conseillers communaux de la Ville de Neuchâtel.

L'avantage du projet « Nouveau Neuchâtel » réside dans le fait que la Ville de Neuchâtel dispose déjà aujourd'hui d'un Conseil communal professionnel (5 ETP). Il est donc possible de s'appuyer sur cette situation pour permettre à la nouvelle commune d'avoir un exécutif professionnel sans augmentation des dépenses.

Une fois par mois, le Conseil communal siège en Conseil communal élargi, regroupant les membres du Conseil communal ainsi que tous les maires de quartiers. Ces séances ont pour but de permettre un échange d'informations entre le Conseil communal et les maires de quartiers, du haut vers le bas comme du bas vers le haut.

### ***c) Service des quartiers et des relations avec la population***

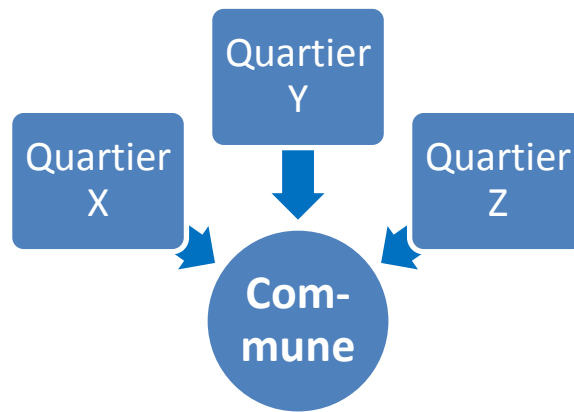
La commune crée un Service des quartiers et des relations avec la population, service intégré administrativement à la Chancellerie communale. Le service a notamment les missions suivantes :

- Assurer le lien entre les autorités communales et les autorités des quartiers.
- Assurer le lien entre l'administration communale et les autorités des quartiers.
- Assurer le bon fonctionnement des Conseils locaux, notamment en assumant leur secrétariat.
- Assurer le lien avec la population en permettant notamment à celle-ci de déposer des demandes ou des pétitions, de poser des questions ou de faire des propositions.

Lorsque les prestations publiques actuelles à la population diffèrent d'un quartier à l'autre, elles sont en principe toutes harmonisées vers le haut (ex. : subventionnements pour les transports publics, etc.).

### **Quartiers :**

La nouvelle commune est composée de quartiers dont le découpage est défini dans la convention de fusion. Il peut s'agir des anciennes communes mais une ancienne commune peut aussi être divisée en plusieurs quartiers.



Les quartiers sont des arrondissements politiques et administratifs et ont pour but d'assurer un lien fort entre les autorités communales et la population des quartiers. Ils ont un rôle consultatif dans les affaires communales qui les touchent et peuvent recevoir, dans certains domaines, des enveloppes budgétaires qu'ils gèrent de manière autonome. Des contrats de quartier sont établis entre le Conseil communal et le Conseil local, contrats qui définissent les grandes lignes du développement et de la vie du quartier et les engagements de la Ville à l'égard de chaque quartier (investissements, etc.). Le but est de créer une gestion de la ville où les quartiers sont intégrés selon un processus participatif, concrètement :

- Chaque conseil local reçoit une enveloppe budgétaire pour le domaine de la culture et des sports, ainsi que pour le soutien aux sociétés locales.
- Chaque conseil local est obligatoirement consulté sur tout objet touchant la vie du quartier en question, tout particulièrement dans le domaine de l'aménagement du territoire pour toutes les décisions importantes.

Chaque quartier dispose des prestations suivantes :

- Un site Internet par quartier, regroupant l'ensemble des informations utiles aux citoyens et relatives à la vie de leur quartier (autorités du quartier, prestations administratives, manifestations, sociétés locales, entreprises locales, etc.).
- Le journal de la Ville de Neuchâtel, « Vivre la Ville », est étendu à l'ensemble des quartiers et contient des rubriques et des informations propres à la population de chaque quartier. Ce journal est à disposition des autorités communales et locales pour leur permettre d'informer régulièrement leur population des projets en cours ainsi que du suivi des demandes faites par les citoyens. Le journal est aussi ouvert aux sociétés locales et aux entreprises locales.

Les quartiers issus d'anciennes communes disposent d'une prestation supplémentaire : une antenne de l'administration communale (« front-office »), fournissant les prestations de base ou pouvant faire le lien avec le service communal compétent. Les habitants de chaque quartier peuvent aller dans n'importe quelle antenne administrative de la



commune, pas seulement dans celle de leur quartier. Le siège principal de l'administration communale offre des heures d'ouverture très larges, répondant aux besoins de la population. Un service administratif à domicile pour les personnes à mobilité réduite pourrait être introduit. Le développement de la cyberadministration pourrait être accéléré.

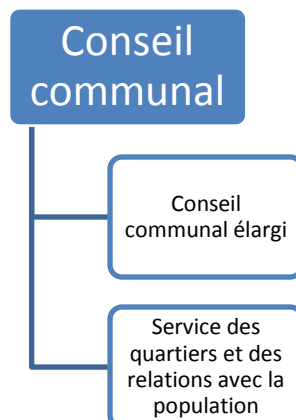
Les quartiers gardent leur identité propre (nom du quartier, nom des habitants, armoiries, sociétés locales, etc.). Ces éléments identitaires figurent dans le règlement d'organisation du quartier.

### **Conseil local :**

Les quartiers disposent d'un organe politique consultatif, le Conseil local. Cet organe est élu par la population du quartier, en même temps que le Conseil général.

Le nombre des membres du Conseil local est défini, dans un premier temps, dans la convention de fusion. Il peut différer d'un quartier à l'autre, notamment en fonction de la population. Une fois la fusion réalisée, chaque quartier définit le nombre de membres de son conseil local dans un règlement d'organisation du quartier.

Chaque conseiller local dispose, au sein du Conseil local, des mêmes droits d'intervention et de proposition qu'un conseiller général au sein du Conseil général.



Les autorités de la commune et de chaque quartier dialoguent en permanence, du bas vers le haut et du haut vers le bas.

Ainsi, le Conseil local dispose de droits particuliers à l'égard du Conseil communal et du Conseil général, en tant qu'émanation de la population du quartier, notamment :

- Le Conseil local peut déposer des questions, des interpellations, des motions ou des projets d'arrêté auprès du Conseil général, au même titre que n'importe quel conseiller général (droit de proposition).
- Le Conseil local peut déposer des demandes de toutes sortes auprès du Conseil communal, lequel a l'obligation de recevoir le maire de quartier ou une délégation du Conseil local et de répondre rapidement aux demandes qui lui sont faites.
- Chaque conseiller local dispose, à l'égard des autorités de la commune, d'un droit à l'information identique à celui des conseillers généraux (droit à l'information).
- 

Le Conseil local nomme son président (voir ci-dessous, « maire de quartier ») et peut nommer un bureau et des commissions locales, en fonction des besoins. Chaque Conseil local définit son organisation dans un règlement qui lui est propre.

### **Maire de quartier :**

Le Conseil local élit, en son sein, un président qui exerce la fonction de « maire de quartier ». Le maire de quartier peut être élu pour l'ensemble de la législature ou pour une partie de celle-ci seulement. Il est en principe rééligible.

Le maire de quartier est le lien naturel entre les autorités de la commune et les autorités du quartier et est chargé de recueillir les demandes locales pour les transmettre aux autorités communales. Un soir par mois, il est à disposition de la population du quartier pour répondre à ses questions ou prendre note de ses propositions. Le maire de quartier dirige les séances du Conseil local et participe aux séances du Conseil communal élargi. Il peut se faire appuyer par des vice-présidents issus du Conseil local ou par les éventuelles commissions locales.

### **Assemblées locales :**

Le Conseil communal ou le Conseil local peuvent inviter l'ensemble de la population lors d'assemblées locales, notamment pour des séances d'information sur des objets touchant le quartier.

### **Aspects financiers et patrimoniaux :**

Les coûts des Autorités proposées dans le présent modèle institutionnel méritent d'être analysés et comparés avec les coûts des Autorités actuelles.

Aujourd'hui, chaque commune rémunère un Conseil communal, un Conseil général et des commissions. Pour les Conseils généraux et les

commissions, les coûts sont relativement modestes dans toutes les communes, les élus étant des miliciens. Pour les Conseils communaux, les coûts diffèrent sensiblement d'une commune à l'autre. En ville de Neuchâtel, les Conseillers communaux sont des professionnels à plein temps, recevant donc un salaire. Dans les autres communes, les Conseillers communaux sont des miliciens, indemnisés pour leur travail, mais les montants varient sensiblement d'une commune à l'autre.

Au niveau des quartiers et par rapport à la situation actuelle, les coûts pourraient se présenter de la manière décrite ci-dessous :

A titre d'exemple, les chiffres de la commune de Corcelles-Cormondrèche<sup>1</sup> sont présentés:

	<b>Coûts actuels</b>	<b>Coûts futurs</b>	<b>Différence</b>
	Frs	Frs	Frs
Conseil communal	140'000	0	-140'000
Maire de quartier	0	inclus dans Conseil local	0
Conseil général	20'000	0	-20'000
Conseil local	0	20'000	20'000
<b>Total</b>	<b>160'000</b>	<b>20'000</b>	<b>-140'000</b>

Le tableau montre que, pour les instances de quartier, les coûts pourraient sensiblement diminuer par rapport à la situation actuelle, notamment par la suppression des coûts des exécutifs communaux actuels. Il faudra toutefois tenir compte de la création de quartiers en ville de Neuchâtel.

Concernant les coûts du Conseil communal de la nouvelle commune, ils doivent correspondre aux coûts du Conseil communal actuel de la Ville de Neuchâtel. L'augmentation de la taille de la commune doit être absorbée par le personnel communal des communes fusionnées, dont le poste doit être garanti dans la convention de fusion.

Quant aux coûts du Conseil général de la nouvelle commune, il conviendrait, dans un premier temps, de les limiter aussi aux coûts du Conseil général de la Ville de Neuchâtel, et d'évaluer après une législature la charge de travail des conseillers généraux de la nouvelle commune.

---

<sup>1</sup> Pour les coûts du Conseil local et du maire de quartier, nous avons mis le coût du Conseil général actuel, même si le Conseil local devrait pouvoir travailler à moindre coût.

## **Aspects patrimoniaux :**

Le groupe de travail a également évoqué la possibilité que les quartiers puissent gérer certains fonds propres au quartier (par ex. Fonds Fornachon à Peseux) et qu'ils puissent aussi, éventuellement, garder la propriété de certains biens (bâtiments, etc.), ceci notamment pour tenir compte de l'aspect affectif de certains biens communaux. Cette question mériterait d'être approfondie dans la suite des travaux du Nouveau Neuchâtel.

### ***4.3.2.2 Positionnement du comité de pilotage***

Le comité de pilotage a pris acte du rapport du groupe de travail et souhaite que le modèle institutionnel proposé soit simple et évite un enchevêtrement des compétences et une multiplication des lieux de décision.

Certains termes seront probablement changés. Par exemple, celui de « quartier » pourrait être modifié car il ne correspond pas à une dénomination appropriée des différents secteurs de l'agglomération.

A ce stade des démarches, les autres possibilités de formes de fusion ont été écartées car le modèle institutionnel, inspiré par l'agglomération de Lugano, paraît le plus pertinent dans l'association d'une ville et de communes de plus petites tailles, tout en permettant de conserver voire de renforcer la démocratie de proximité.

Néanmoins, une fusion « traditionnelle » ou une autre forme de collaboration intercommunale telle qu'une « communauté urbaine » n'est pas totalement exclue.

### **4.3.3. Groupe de travail « Compétences communales »**

#### ***4.3.3.1 Buts, démarches et résultats***

L'état d'esprit qui a guidé le groupe de travail a été celui retenu par le Grand conseil dans le rapport « Un canton, une vision », soit l'engagement du Conseil d'Etat de procéder à des transferts de compétences aux communes.

Dès lors, le groupe de travail juge donc important d'obtenir des garanties de la part de l'Etat de Neuchâtel afin que celui-ci assure le transfert de certaines compétences à la nouvelle entité. A l'heure actuelle, aucune séance n'est encore fixée avec le Conseil d'Etat mais une entrevue à cet effet sera programmée dans le courant de l'année 2012.

Les domaines suivants ont été étudiés par le groupe de travail :

- Structures d'accueil,
- Action sociale et mesures d'intégration,
- Culture et sports,
- Police du feu,
- Protection civile,
- Police de proximité,
- Jeunesse et loisirs,
- Routes communales,
- Transports publics,
- Eaux et épuration,
- Déchets
- Aménagement du territoire et urbanisme
- Enseignement
- Santé
- Sylviculture
- Economie (promotion économique) et tourisme
- Service industriels
- Finances

Plusieurs domaines sont déjà de la compétence des communes et d'autres sont traités par différentes entités.

Les domaines retenus, non exhaustifs, sont des domaines mixtes (Etat-Commune). Ils devraient rester de la compétence communale de la future entité, selon le groupe de travail.

Il s'agit des domaines suivants :

- Police de proximité,
- Action sociale et mesures d'intégration,
- Aménagement du territoire et Urbanisme
- Culture et sports
- Structure d'accueil

Le groupe de travail affinera encore durant l'année 2012, l'ensemble de ces domaines en collaboration principalement avec la commune de Neuchâtel. Ensuite, les compétences proposées seront discutées avec le Conseil d'Etat, la Commission cantonale sur le désenchevêtrement des tâches ainsi que l'ACN.

#### ***4.3.3..2 Positionnement du comité de pilotage***

Le comité de pilotage a pris acte du rapport du groupe de travail qui reflète l'état actuel des démarches entreprises. Dans le courant de l'année 2012, le groupe de travail sera encore mis à contribution quant à la suite des travaux à mener, notamment les négociations à entreprendre avec les instances cantonales.

En conclusion de ce chapitre, précisons que les résultats de l'étude RUN, la proposition de modèle institutionnel ou encore les réflexions portant sur les compétences communales sont encore évolutives. En effet nous vous présentons bien le fruit des travaux des huit communes concernées réalisés à ce jour. Il conviendra que des propositions formelles soient faites le moment venu aux différents niveaux institutionnels de nos autorités.

### **5. Position des huit communes**

Bien entendu, les positions des huit autorités ne sont pas toutes identiques. En effet, l'historique, les acquis et les visions du futur ne sont pas les mêmes dans toutes les communes et les positions dépendent de nombreux facteurs.

Après les résultats de l'étude et la transmission des rapports des groupes de travail du Comité de pilotage, un questionnaire a été envoyé aux huit communes afin d'évaluer les positions et les attentes de chacune à ce stade des démarches.

Une synthèse des questionnaires a été établie et fait ressortir les éléments suivants :

#### **Etude RUN :**

- Choix du scénario : 3 communes sont clairement pour la variante relative à une fusion des 8 communes du Nouveau Neuchâtel, 2 communes sont pour la variante « Neuchâtel-Ouest » et « la Paroisse », 2 communes favorisent les deux variantes (Fusion du Nouveau Neuchâtel et Fusion Ouest et Paroisse) et une commune n'émet aucun choix.
- Autres scénarios possibles : 3 communes mentionnent le projet du Grand-Entre-deux-Lacs et 1 commune évoque le projet de La Paroisse.
- Horizon temporel : L'année 2016 semble contenter le plus grand nombre de communes pour une date probable de fusion, quel que soit le scénario.

- Recommandations du RUN : Les recommandations sont partagées par la plupart des communes dans leur totalité.

### **Modèle institutionnel :**

- Choix de la variante : 6 communes partagent la vision d'une commune composée de « quartiers » alors que 2 communes préféreraient le modèle normal.
- Proposition de Conseil général dépassant 41 membres : 5 communes sont contre cette proposition alors que 3 sont pour.
- Proposition de siège garanti : 7 communes sont favorables à cette idée et 1 est opposée.
- Notion de Conseil communal professionnel : Toutes les communes sont pour cette solution.
- Election du Conseil communal par le peuple : 7 communes sont d'accord avec ce procédé et 1 commune est contre.
- Mode d'élection : 5 communes partagent le mode du système proportionnel, 2 préfèrent le système majoritaire et une commune est sans avis.
- Création de quartier : 6 communes sont favorables et 2 opposées.
- Création d'un Conseil local : 6 communes sont favorables et 2 opposées.
- Rôle consultatif du Conseil local : 7 communes sont favorables et 1 est contre.
- Enveloppe budgétaire au Conseil local : 7 communes sont pour et 1 n'est pas favorable à cette proposition.
- Droit de proposition : Les communes sont toutes favorables.
- Election d'un maire de quartier : 6 communes sont pour et 2 sont contre.
- Proposition d'antenne administrative : 5 communes sont favorables, 2 sont opposées et 1 propose de voir par la suite si cette proposition est adéquate.
- Autres idées : La participation spécifique des quartiers à développer, la simplification des contacts entre les citoyens et la commune, une réflexion sur le découpage des quartiers en différentes circonscriptions et sur le nombre d'antennes administratives sont mentionnées par les communes comme autre idées.

### **Compétences communales :**

- Augmentation des compétences communales : Les communes sont favorables à l'unanimité à cette augmentation.
- Augmentation dans les domaines suivants :
  - Police de proximité : Les communes sont toutes favorables.

- Structures d'accueil : 7 communes sont favorables et une est sans réponse car selon elle, il faut mieux définir les rôles entre l'Etat et les communes
- Aide sociale : 4 communes sont pour, 3 sont contre et 1 est sans réponse car selon elle, il faut mieux définir les rôles entre l'Etat et les communes.
- Culture et sports : 4 communes sont pour, 2 sont contre et 2 sont sans réponse.
- Aménagement du territoire et urbanisme : Les 8 communes sont favorables à une augmentation des compétences dans ce domaine.

## **5.1. Volonté des huit exécutifs**

### **5.1.1. Corcelles-Cormondrèche**

L'avis du Conseil communal de Corcelles-Cormondrèche sur le projet «Nouveau Neuchâtel » et la politique d'agglomération en général est le suivant :

#### *5.1.1.1 Historique*

Fin 2007, la population de Corcelles–Cormondrèche avait approuvé le projet de fusion avec la Commune de Peseux, à une confortable majorité. Le refus du corps électoral de Peseux avait fait capoter la création de la nouvelle Commune de La Côte. Il est intéressant de relever, à l'attention des Communes qui envisageraient de mener de telles études, que les sondages menés en 2006, au début du projet de fusion, donnaient une image inverse : refus massif du projet à Corcelles-Cormondrèche, large acceptation à Peseux.

Fortes de ce soutien populaire, les Autorités de Corcelles–Cormondrèche ont poursuivi leur politique visant à constituer une agglomération forte, cohérente et dynamique sur le Littoral neuchâtelois, notamment dans le cadre de la Communauté urbaine du Littoral. La collaboration intercommunale, par exemple en matière de transports (Ligne 10 TN, maintien de la ligne CFF entre Neuchâtel et Corcelles-Peseux), d'infrastructures (par exemple, skate-park) ou de fournitures de prestations (projet "bois de feu" avec la Ville de Neuchâtel) doit toutefois trouver une assise dans un contexte politico-administratif logique, harmonieux et équilibré.



### 5.1.1.2 Volonté

Suite à une visite *in situ* dans l'agglomération luganaise et d'étroits contacts avec les Autorités de la Nuova Lugano, le Conseil communal de Corcelles–Cormondrèche est persuadé qu'il est nécessaire de créer, sur le Littoral neuchâtelois, une seule commune qui soit suffisamment décentralisée pour garantir une politique de proximité. Cette commune serait constituée de quartiers, reprenant la géométrie des anciens quartiers de la ville de Neuchâtel, les communes avoisinantes constituant chacune d'elles un nouveau quartier. Les autorités traditionnelles (Conseil général – législatif et Conseil communal – exécutif) seraient complétées par des forums locaux (Conseils de quartier ?) chargés d'animer les quartiers et d'assurer le lien entre autorités et quartiers, entre le "pouvoir central" et la population.

Par ailleurs, à l'exemple de la Nuova Lugano, le Conseil communal de Corcelles–Cormondrèche est convaincu qu'il est loisible de constituer le Nouveau Neuchâtel par "vagues", les Communes prêtes à fusionner le faisant dans les plus brefs délais, les autres ayant toujours la possibilité de rejoindre la nouvelle entité au gré des développements de leurs propres projets, sans considérations relatives aux limites géographiques du Nouveau Neuchâtel.

Le Conseil communal de Corcelles–Cormondrèche poursuivra donc sa politique sur deux axes, fusion et politique d'agglomération, privilégiant le premier. Il le fera avec les partenaires qui ont ou auront à court terme la même vision d'avenir, à savoir une organisation communale forte, efficiente et structurée, mais qui reste décentralisée et accessible aux citoyens. Les raisons de cette politique sont les suivantes :

- suite aux fusions intervenues dans le canton, à terme, une commune de l'envergure de celle de Corcelles–Cormondrèche ne sera plus un partenaire écouté du canton, car trop petite;
- par ailleurs, elle n'aura plus l'autonomie politique, mais avant tout financière, pour poursuivre la politique de développement actuellement mise en place, tablant sur des investissements à forte valeur ajoutée et garants d'un futur axé sur le développement durable;
- seule une grande entité politique sur le Littoral neuchâtelois permettra un développement harmonieux de cette région, offrant aux personnes morales et physiques un environnement socio-économique favorable mais aussi un cadre de vie harmonieux, créant un pôle de

développement prêt à contrebalancer l'influence grandissante des villes du proche Plateau ou de l'arc lémanique.

## **5.1.2. Enges**

### *5.1.2.1 Historique*

C'est en 1178 que les chanoines de l'église de St-Imier mentionnent posséder un alleu (possession sans redevances) en prés et en champs « En Enges ». La première mention d'une localité nommée « Einge » apparaît autour de 1220.

Le bâtiment le plus remarquable de notre localité est sans aucun doute la Chapelle d'Enges. Dedicacée le 13 mars 1678 à Notre Dame des Anges, elle a précédé la Chapelle de St-Anne et de Notre Dame de Lorette à Combes construites entre 1682 et 1686. Elle se distingue par une superbe fresque peinte entre 1940 et 1945 par un interné polonais Michel Kali sur le mur est de la nef. Elle est aussi dotée de six vitraux non-figuratifs de l'artiste fribourgeois Emile Aebischer, dit « Yoki ».

Un climat souvent plus ensoleillé que celui des brumes du plateau, une vue exceptionnelle sur ce plateau et les Alpes agrémentent la qualité de vie d'un village proche de la nature, situé à seulement une dizaine de minutes, en voiture, du chef-lieu de Neuchâtel.

Néanmoins, conscient de l'exiguïté de notre population fluctuant entre 250 et 300 habitants, le Conseil général a passé une motion le 13 juillet 2006 demandant au Conseil communal d'étudier, de concert avec les communes de la Paroisse : Hauterive, Saint-Blaise, la Tène, les avantages et désavantages résultant d'une collaboration plus affirmée pouvant les emmener éventuellement à une fusion.

Depuis cette motion le Conseil communal d'Enges a participé à plusieurs réunions de l'association régionale RUN de l'E2L, aux projets de fusion du Grand-Entre-deux-Lacs, de la Paroisse et du Nouveau Neuchâtel.

### *5.1.2.2 Volonté*

Suite à ce travail de discussions et de réflexions, le Conseil communal souhaite approfondir le processus qui mènerait à une fusion avec les trois options suivantes :

1. Le projet du Grand-Entre-deux-Lacs, répondant à la logique de vouloir créer en une seule opération une grande commune possédant une unité géographique claire.
2. Le projet de la Paroisse relèverait d'une logique de coopération de longue date dans plusieurs domaines et d'une plus grande simplicité au vu du nombre de communes concernées.
3. Le projet Nouveau Neuchâtel aurait, entre autre, l'attrait de combiner les avantages d'une communauté rurale et d'une grande agglomération. Les travaux effectués par la ville de Neuchâtel sont déjà bien avancés.

D'ici au printemps 2013, au plus tard, le Conseil communal souhaite poursuivre en parallèle les trois réflexions mentionnées ci-dessus.

Dans l'attente des rapports émanant des trois processus en cours qui permettront de présenter ses recommandations au Conseil général; il propose de nommer une commission de fusion qui devrait être constituée après les élections communales du printemps 2012.

### **5.1.3. Hauterive**

#### ***5.1.3.1 Historique***

Hauterive n'a pas d'histoire mais un long passé, allant des stations néolithiques de l'âge de bronze décelées sur son territoire, aux carrières de la pierre jaune caractéristique de notre région.

Au 14<sup>e</sup> siècle, Hauterive comptait environ 35 familles dont presque la moitié était bourgeoises de Neuchâtel. Vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle, la construction de l'actuelle route cantonale et de la voie ferrée pour les tramways déterminent l'extension d'Hauterive.

#### ***5.1.3.2 Volonté***

Dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle, il y a eu des velléités de fusion de la commune d'Hauterive avec la Ville de Neuchâtel, plus précisément dans les années 1902 à 1909. S'en suivit ensuite une fusion avortée, toujours avec la Ville de Neuchâtel, en 1929. Par une motion du 15 juin 2006 lancée par les partis Libéral et Radical du village, l'exécutif altaripien est chargé d'étudier les avantages et les inconvénients résultant d'une collaboration plus affirmée, pouvant mener éventuellement à une fusion, pour les communes d'Hauterive, Saint-Blaise, Marin-Epagnier, Thielle-Wavre et Enges. Cette démarche se justifie par le fait que ces communes collaborent déjà à cette époque dans plusieurs domaines au

sein de structures intercommunales (syndicats) et ont en commun leur histoire : appartenance à l'ancienne Chatellenie de Thielle et à la Paroisse politique d'Hauterive, Saint-Blaise, Marin-Epagnier et Thielle-Wavre.

D'autre part, les fusions sont encouragées par la Constitution Cantonale et par le Conseil d'Etat ; ce dernier étant habilité à accorder des aides aux fusions ou à d'autres formes de collaboration aux communes.

Malgré les tentatives de notre exécutif d'approfondir le sujet au cours de diverses séances de la Paroisse politique, aucune volonté commune ne se dégage dans ce sens pendant quelques années. La préférence va plutôt vers une intensification des collaborations intercommunales.

En été 2009, la réforme des institutions et particulièrement la fusion des communes sont abordées par les Etats généraux des communes mis sur pied par l'ACN.

En automne 2009, suite à une maladresse/indiscrétion d'un quotidien local, il est question du souhait de la ville de Neuchâtel de fusionner avec ses voisins, en particulier Peseux et Hauterive. Comme la rumeur est sans fondement, un démenti est aussitôt publié par Neuchâtel, sur l'insistance d'Hauterive.

Une première rencontre officielle est alors mise sur pied en février 2010 entre les exécutifs de Neuchâtel et Hauterive pour aborder le sujet suivant : Hauterive – Neuchâtel, quel avenir ?

Ainsi démarre un processus qui se poursuit encore aujourd'hui, après avoir été élargi à huit communes.

En parallèle, une démarche similaire est lancée par la commune de Cornaux, invitant les exécutifs des communes situées à l'Est de Neuchâtel (Grand Entre-deux-Lacs) à une rencontre en janvier 2010, pour échanger divers points de vue au sujet des discussions sur la fusion des communes, encouragées par les autorités cantonales.

En automne 2011, pour analyser de manière approfondie les différentes variantes qui se présentent à notre commune, le Conseil communal demande au Conseil général et obtient la nomination d'une Commission ad hoc, dont la mission consistera à épauler l'exécutif dans le cheminement devant mener à la mise sur pied d'un projet qui sera soumis au Conseil général d'abord, et au peuple ensuite pour approbation. L'ambition de ce projet consiste à présenter le meilleur

compromis entre les avantages et inconvénients d'une fusion, dans le but de mettre en place un nouveau projet de société.

Les variantes à l'étude aujourd'hui sont les suivantes :

- **Nouveau Neuchâtel**, réunissant les communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux, Valangin, Neuchâtel, Hauterive, Enges, Saint-Blaise et La Tène.
- **Grand Entre-deux-Lacs**, englobant Le Landeron, Lignièrès, Cressier, Cornaux, La Tène, Saint-Blaise, Enges et Hauterive.
- **Paroisse politique** : La Tène, Saint-Blaise, Enges et Hauterive.

Le projet qui sera considéré par l'exécutif et la commission ad hoc comme réunissant les meilleurs atouts pour la population altaripienne, et celle des communes avec lesquelles nous voulons bâtir un avenir commun, sera présenté au Conseil Général au printemps 2013.

En résumé, les principales étapes du processus passent par le rapport d'information en objet, destiné aux législatifs des communes concernées, puis par l'étude approfondie de toutes les variantes, avec une première consultation éventuelle de la population dans le courant de l'année 2012, avant de soumettre l'option retenue au Conseil général au printemps 2013.

#### **5.1.4. La Tène**

##### *5.1.4.1 Historique*

La région a été habitée bien avant les premiers écrits (1163 avant J.-C.) comme le prouvent d'innombrables objets de l'âge de la pierre taillée et du bronze découverts sur les rives du lac et les berges de La Thielle. On peut, au vu de la quantité d'objets ménagers et de fragments d'amphores, supposer que les Romains se sont établis de manière permanente à Thielle entre le I<sup>er</sup> et le IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C. En outre, les fouilles menées sur les bords du Lac de Neuchâtel au lieu-dit La Tène ont prouvé l'occupation des lieux par une population celte qui a duré environ 200 ans. La Tène est toutefois plus connue des archéologues pour avoir donné son nom à une période de l'âge du fer ayant pris fin en l'an 52 avant J.-C.

Lors de l'inauguration du chemin de fer Berne-Neuchâtel (1900), le territoire communal composant actuellement La Tène comprenait cinq petites agglomérations bien séparées les unes des autres. Marin, la plus

importante, aux vieux toits groupés autour du clocher d'un collège flambant neuf, quelques villas du côté lac et les bâtiments de l'ancienne fabrique d'indiennes ; à l'Est, lovée au milieu des prairies où paissait le bétail d'Epagnier et de Thielle ; au Nord, surélevée sur son plateau offrant une vue incomparable sur les Alpes, Wavre et son cortège de villas pimpantes ; et enfin, au Sud, dans un parc soigneusement clôturé, Préfargier, qui a été édifié au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. La commune comptait alors environ 900 habitants. En 1902, la construction de la Cité Martini à Marin, destinée aux ouvriers de la fabrique d'automobiles du même nom, a constitué un grand apport de population supplémentaire.

### **La Tène : nouvelle commune dynamique !**

La Tène est née le 1<sup>er</sup> janvier 2009 de la fusion des communes de Marin-Epagnier et de Thielle-Wavre. Forte de 4'823 habitants dont 2'374 hommes et 2'449 femmes (recensement du 31.12.2010), la nouvelle commune poursuit les objectifs suivants, selon la Convention de fusion soumise au peuple le 24 février 2008 :

- de mettre sur pied un pôle harmonieux d'habitat, de travail et de loisirs, avec une fiscalité attractive, sur la partie Est du Littoral neuchâtelois,
- de conserver l'identité et la complémentarité de chacun des villages composant la nouvelle commune,
- de maintenir un cadre de vie agréable permettant l'épanouissement de la population des villages de Marin-Epagnier et de Thielle-Wavre.

#### ***5.1.4..2 Volonté du Conseil communal de La Tène***

A l'instar des communes de la Paroisse (Hauterive, La Tène et Saint-Blaise) et d'Enges, la commune de la Tène participe aux travaux de trois processus de rapprochement pouvant aller jusqu'à une fusion, à savoir :

- 1) Participation au projet du Grand-Entre-deux-Lacs réunissant les communes de Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, La Tène, Le Landeron, Lignières et Saint-Blaise
- 2) Détermination des communes de la Paroisse (élargie) à vouloir sceller leur destin ensemble
- 3) Participation au projet du Nouveau Neuchâtel réunissant les communes de Corcelles-Cormondrèche, Enges, Hauterive, La Tène, Neuchâtel, Peseux, Saint-Blaise et Valangin

Pour l'heure, et d'ici au printemps 2013 au plus tard, le Conseil communal de la Tène souhaite poursuivre en parallèle les trois réflexions mentionnées ci-dessus, dans l'attente de rapports informatifs et décisionnels émanant des trois processus. Il estime qu'il est de sa

responsabilité de choisir le projet de fusion répondant le mieux aux besoins de la population et pour l'aider dans cette tâche, une commission ad hoc consultative du Conseil communal a été nommée en novembre 2011.

## **5.1.5. Neuchâtel**

### *5.1.5.1 Historique*

La Ville de Neuchâtel mentionnait déjà la politique d'agglomération parmi les axes de développement de son programme politique 2006-2009. L'orientation donnée consistait à positionner la ville comme prestataire de services de proximité et cette orientation s'inscrivait tout naturellement dans un contexte de collaborations bilatérales avec les communes voisines.

Dans son programme de législature 2010-2013, le Conseil communal souhaite travailler à la création d'une agglomération par fusion de commune tout en y jouant un rôle moteur dans le respect des communes partenaires. Il entend aussi relever un autre défi, celui de la définition des compétences communales.

Les axes de cette politique sont définis ci-après (extrait du programme) :

- **L'agglomération ; un vecteur d'efficience** : le travail au sein des groupements de communes doit aboutir à des collaborations dont l'effet premier sera la suppression de doublons dans l'organisation des prestations aux citoyens. A terme, il s'agira aussi de parvenir à une harmonisation des prestations à l'échelle de l'agglomération pouvant aboutir à des économies partagées.
- **Le maintien de la qualité de vie** : il s'agira, par une politique d'agglomération commune, de maintenir la qualité de vie de la région. Par exemple, les infrastructures liées à la vie culturelle et sportive devront être pensées à l'échelon de l'agglomération. Plutôt qu'un repli sur soi, une politique d'agglomération bien organisée déploiera des effets multiplicateurs propices à la prospérité des partenaires impliqués.
- **Apprendre avec les autres** : La collaboration avec les partenaires du Réseau des villes de l'Arc jurassien (RVAJ) sera maintenue, voire intensifiée. Il en ira de même avec [arcjurassien.ch](http://arcjurassien.ch), l'Union des villes suisses et la coordination des Villes Romandes.

Enfin, tout en développant des synergies avec les groupements de communes dont la Ville de Neuchâtel est membre, il sera parallèlement étudié en étroite collaboration avec les communes qui le souhaitent, la possibilité de fusionner.

### *5.1.5.2 Volonté*

Arrivé à mi-parcours du programme de législature 2010-2013, le Conseil communal fait le constat que ce qui était souhaitable en 2009 est aujourd'hui devenu nécessité.

La collectivité publiques n'échappent pas aux évolutions que connaît notre société dans presque tous les domaines : techniques, sociétaux, financiers, etc.

Le développement des communes voisines tant à l'est qu'à l'ouest fait que l'agglomération physique existe déjà bel et bien sur le terrain avec une continuité du patrimoine construit de l'entrée de La Tène à la sortie de Corcelles-Cormondèche. Il est d'ailleurs significatif de constater que dans le monde économique mais pas seulement, la notion de « Littoral » est déjà bien établie, indépendamment des limites communales.

Face aux défis qui sont les nôtres et si les autorités entendent pouvoir garantir à nos citoyens l'octroi de prestations de bon niveau et le maintien de la qualité de vie élevée dont nous bénéficions, il est indispensable de pouvoir maîtriser les charges communales, supprimer les doublons institutionnels et viser à une efficacité encore renforcée de nos actions. De plus aucune commune ne sera plus en mesure à court terme de supporter seule les lourds investissements indispensables au maintien de la qualité des infrastructures, ni les reports de charges du canton qu'il convient de combattre solidairement ou encore les charges de centre des uns et des autres.

Citons un exemple pratique : le service communal de la Voirie, une entité telle que celle-ci représente une nécessité pour chaque commune, quelle que soit sa taille. La Ville de Neuchâtel bénéficie actuellement de quelque 80 collaborateurs au sein de ce service qui a pour mission de nettoyer le domaine public communal. Ces activités vont du ramassage des déchets, au déneigement, au retrait des algues dans les ports et plages du lac, au balayage, à la levée des corbeilles et à l'approvisionnement des distributeurs de sachets pour chiens. Les entretiens courants des chaussées, trottoirs, murs, escaliers et chemin mais aussi des véhicules font également partie de ces activités quotidiennes.

Une mise en commun de tous les services dévolus à la voirie permettrait des économies d'échelles au niveau des investissements de véhicules par exemple, consentis chaque année par chaque collectivité.



Des prestations de qualité continueraient d'être garanties et le maintien de postes de travail de proximité serait également assuré au sein d'un unique service. Ainsi, une maîtrise des charges à moyen et long terme et l'offre d'un même niveau de prestations à tous les citoyens et résidents serait réalisable.

Cet exercice pourrait être effectué avec d'autres services communaux et démontrerait aussi que le temps est venu de s'unir afin de travailler ensemble au même but qui est, pour une commune, d'être au service du public et plus précisément du citoyen-client qui au final assume les charges des collectivités publiques.

Le Conseil communal de Neuchâtel soutient le projet du Nouveau Neuchâtel et souhaite une fusion des huit communes impliquées dans les discussions entamées. Il opte pour cette solution car il est convaincu que ces objectifs ne pourront être atteints qu'en joignant toutes les forces et les compétences des communes voisines et partenaires.

Néanmoins et au vu des différents processus engagés à l'est du Littoral et de leurs rythmes spécifiques, la commune de Neuchâtel étudiera le rapprochement avec les communes prêtes à le faire dès maintenant. Une réalisation par étape n'est donc pas à exclure ni la réalisation, dans un premier temps, de projets plus restreints. Précisons que cette approche n'entachera en aucun cas le projet de fusion à huit qui demeure l'objectif à atteindre. Chaque partenaire sera régulièrement informé des développements en cours lors des séances du comité de pilotage du Nouveau Neuchâtel, comme cela est déjà le cas pour les projets à l'étude en est.

Précisons encore que la Ville de Neuchâtel s'engage résolument à développer une politique de proximité à l'image des rencontres citoyennes qu'elle organise. Toutefois, si elle entend soutenir le projet de modèle institutionnel présenté dans ce rapport, elle n'envisage pas de proposer à la population un système compliqué qui rendrait opaque les principes décisionnels actuels.

Enfin, le Conseil communal souligne l'excellente collaboration entretenue avec la commission spéciale des affaires communales en matière d'agglomération instituée par le Conseil général en juin 2011. Elle sera bien évidemment consultée.

## **5.1.6. Peseux**

### ***5.1.6.1 Historique***

Historiquement, géographiquement et structurellement, Peseux fait partie de ce qu'on appelle communément « La Côte ».

Cette région, qui s'étend du nord-ouest de Neuchâtel jusqu'à l'ouest de Corcelles-Cormondèche, place Peseux au centre de ces deux communes. Les similitudes entre Corcelles-Cormondèche et Peseux ne sont plus à démontrer puisqu'elles ont été établies lors de l'étude du projet de fusion (qui fut refusée en votation populaire, le 9 décembre 2007) et Neuchâtel nous est naturellement très proche en tant que ville-centre. En fait, notre cité est un « doux mélange » entre ces deux communes, d'un esprit villageois mais d'une structure plutôt urbaine.

La classe politique est donc plutôt sensible aux changements qui s'opèrent dans notre canton et plus particulièrement sur le Littoral, toutefois il faut relever que la campagne, lors de la votation du projet de fusion précité, fut assez vive et elle a laissé des cicatrices qui ont marqué les relations entre les partisans et les opposants à la fusion. De ce fait, si l'intérêt par rapport aux études de fusion est bien là, il est vrai qu'une certaine prudence dans les engagements pris est de mise.

En outre, plusieurs possibilités sont envisageables, bien que certaines évoquées encore il y a quelques temps ne soient plus d'actualité. Par exemple, la fusion d'Auvernier avec Bôle et Colombier ne permettra plus d'envisager de refaire vivre l'ancienne juridiction « La Mairie de La Côte » (Auvernier-Peseux-Corcelles-Cormondèche). Il faut cependant admettre que les choix vont du statu quo à la fusion avec Neuchâtel et les autres communes impliquées dans le projet du Nouveau Neuchâtel, en passant par un rapprochement vers Milvignes. La position des autorités subérieures est donc empreinte d'une certaine prudence, notamment eu égard à sa population qui devra être consultée avant d'engager formellement la commune.

### ***5.1.6.2 Volonté***

Peseux ne peut pas se contenter de voir naître, à côté de ses frontières, un projet tel que celui du Nouveau Neuchâtel sans y prendre part. Certes, le refus de fusion de la population en 2007 doit être pris en compte, toutefois il ne serait pas correct non plus de ne pas participer à la réflexion. Notre responsabilité est de présenter à nos concitoyens le choix, ou non, d'une fusion.

C'est donc dans l'optique d'associer la population que le Conseil communal souhaite pouvoir participer et collaborer à l'étude de la construction de l'agglomération du Littoral neuchâtelois.

## **5.1.7. Saint-Blaise**

### *5.1.7.1 Historique*

Dans l'histoire récente, la commune de Saint-Blaise a toujours collaboré, comme toutes les communes, avec ses voisines plus ou moins proches. En approuvant massivement le nouvelle Constitution, le 24 septembre 2000, le peuple neuchâtelois a encouragé les communes à collaborer encore davantage, voire à fusionner. Le Conseil d'État le souhaite vivement.

C'est ainsi que depuis plus de 25 ans, une large part de la gestion des communes a glissé vers la coopération intercommunale. Pour Saint-Blaise, cette coopération intercommunale s'est faite tout d'abord avec ses voisines directes que sont Marin et Thielle-Wavre (nouvellement La Tène), et Hauterive, dans une entité nommée la Paroisse politique (gestion du temple), pour s'élargir progressivement aussi bien du côté de l'Entre-deux-Lacs (nouvelle déchetterie, Service social régional et Agence AVS-AI) que du reste du district (École Secondaire Régionale), voire du canton (projet d'agglomération RUN). La commune d'Enges s'est régulièrement associée à ces coopérations intercommunales.

À fin 2006, les partis libéral et radical de Saint-Blaise ont présenté une motion conjointe « pour une collaboration plus affirmée entre les communes d'Hauterive, de Saint-Blaise, de Marin-Epagnier / Thielle-Wavre et d'Enges. De manière cordonnée, la motion a été présentée simultanément dans toutes les communes citées, qui ont accepté la motion, ce qui a donné le coup d'envoi de discussions plus spécifiques, relatives à leur rapprochement.

Durant l'année 2010, la commune de Neuchâtel a invité Saint-Blaise dans un contact bilatéral, pour examiner les volontés réciproques d'explorer des collaborations accrues dans le futur. Sans cacher les discussions existant dans le cadre de la Paroisse politique élargie à Enges, Saint-Blaise s'est déclarée favorable à examiner plus avant les potentiel de collaboration, ce qui a finalement débouché sur la création d'un groupe de huit communes occupées à définir le Nouveau Neuchâtel. La même année, les communes de la Paroisse politique se sont approchées des communes de l'Entre-deux-Lacs, pour examiner

également les potentiels de coopération qui pourraient exister, avec les communes de l'est du canton cette fois, ce qui a résulté sur la création d'un groupe de huit communes de l'est chargé d'étudier le Grand Entre-deux-Lacs.

Comme les autres communes de la Paroisse politique élargie à Enges, Saint-Blaise se trouve ainsi engagée dans trois processus de regroupement de communes, le Nouveau Neuchâtel, la Paroisse politique élargie et le Grand Entre-deux-Lacs.

#### *5.1.7.2 Volonté*

La volonté du conseil communal de Saint-Blaise d'étudier les possibilités de collaborations accrues pouvant aller jusqu'à la fusion avec les communes alentours ne résulte pas seulement de la nécessité de répondre à la motion déposée au conseil général en 2006. Le conseil communal est convaincu que le temps est arrivé de changer d'échelle, pour affronter de manière plus efficace des problèmes toujours plus globaux, pour professionnaliser l'action des autorités communales et en augmenter l'efficacité, et pour renforcer, voire récupérer, les compétences communales vis-à-vis de l'autorité cantonale.

Cette volonté se base également sur la constatation que le champ de décision des conseils généraux et des conseils communaux de nos villages a considérablement diminué depuis un quart de siècle, par l'abandon de tâches communales au profit de l'action intercommunale, action qui constitue une imbrication d'entités hétérogènes ne couvrant pas les mêmes territoires et qui blesse le processus démocratique de prise de décision.

Enfin, cette volonté traduit le choix assumé, pour le conseil communal, d'être acteur des changements qui surviendront nécessairement, de ne pas subir les décisions d'autres instances, cantonales en particulier, et de donner à la population la possibilité de participer aux choix qui la concernent directement.

Au stade actuel, le conseil communal souhaite continuer l'examen des trois variantes possibles de rapprochement, soit le Nouveau Neuchâtel, la Paroisse élargie et le Grand Entre-deux-Lacs. Ce n'est qu'après l'étude de ces trois processus que le conseil communal examinera le moyen de consulter la volonté de la population et proposera la suite de l'action à entreprendre.

## 5.1.8. Valangin

### 5.1.8.1 Historique

Le très riche passé historique de Valangin est lié à toute la région.

Dès le XII<sup>ème</sup> siècle, Valangin est un nœud stratégique, chef-lieu d'une Seigneurie qui étend son influence sur les actuels districts du Val-de-Ruz, de La Chaux-de-Fonds et du Locle, ainsi qu'en Franche-Comté.

De nombreux sujets pourraient être traités, par exemple : les seigneurs, les comtes, les conflits, les chanoines, les sorcières, l'espionne, les juges, les franchises, etc.

Ce que tout un chacun peut venir admirer : le château, le bourg, la collégiale.

Actuellement, Valangin mélange harmonieusement ce patrimoine de valeur et le XXI<sup>ème</sup> siècle.

Les Autorités de Valangin ne se sont par elles-mêmes pas approchées de Commune pour envisager une fusion. Cependant lorsque le comité de pilotage Val-de-Ruz a démarré, la discussion « fusion » a été débattue au sein du Conseil général.

Les opinions partagées ont abouti à une demande d'étudier les options Val-de-Ruz mais également celles de Neuchâtel.

Lors de la présentation du rapport Val-de-Ruz, le Conseil général à l'unanimité, a refusé de continuer dans le processus Val-de-Ruz. Lors de la même séance, il a été demandé de continuer l'étude du projet « Nouveau Neuchâtel ».

### 5.1.8.2 Volonté

La volonté du Conseil communal de Valangin se résume comme suit :

- conserver un village convivial avec une excellence de qualité et proximité dans les prestations,
- plus particulièrement, résoudre avant tout, le problème des diverses options de fusion des communes faisant partie du projet.

## **6. Suite des démarches et calendrier**

Comme évoqué précédemment, quatre communes partenaires ; Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise sont simultanément impliquées dans trois réflexions parallèles portant sur des projets de fusion présentant des périmètres différents : une fusion entre elles, une fusion dans le cadre du Grand Entre-deux-Lacs et le Nouveau Neuchâtel.

Il est indispensable de laisser à ces communes le temps nécessaire pour mener à terme ces réflexions. Une décision sur la variante de rapprochement retenue est attendue au plus tard pour le printemps 2013.

Néanmoins, les huit communes du projet Nouveau Neuchâtel ont décidé d'aller sans attendre de l'avant. Il s'agit d'une part, de valoriser la forte dynamique qui s'est mise en place depuis l'institution du comité de pilotage intercommunal et d'autre part, de mettre cette année à profit pour examiner et approfondir certains aspects du projet.

Les travaux du comité de pilotage vont donc se poursuivre en 2012 et porteront notamment sur :

- la définition d'un projet de société,
- l'examen des différents budgets et comptes des communes partenaires en vue de l'esquisse d'un premier budget prévisionnel,
- la rédaction d'un avant-projet de convention de fusion,
- la création d'un groupe de travail chargé d'établir une stratégie de communication.

Par ailleurs et en relation avec les travaux menés au niveau cantonal en matière de désenchevêtrement des tâches, le comité de pilotage poursuivra les réflexions du groupe de travail lié aux missions et compétences communales.

Une fois la décision des communes de la Paroisse et d'Enges connue, il s'agira d'approfondir les analyses et finaliser les documents qui auront été préparés dans l'intervalle, en fonction du périmètre définitif du projet.

Dans le cadre de la collaboration à huit communes, les décisions de votre Autorité et des Législatifs concernés, relatives à la fusion devraient tomber dans le courant de la législature 2012-2016.

Le projet Nouveau Neuchâtel poursuit donc, avec enthousiasme et

persévérance, son processus de développement tout en respectant les besoins et les résolutions des différentes collectivités partenaires.

## **7. Conclusion**

A ce jour, il n'est pas possible de dire avec précision quelles seront les communes impliquées ni quelle sera la taille ou le périmètre de la future agglomération du Nouveau Neuchâtel, ni l'échéance exacte de sa constitution, l'objectif de ce rapport étant de vous livrer une information sur l'avancement des travaux.

Nous pouvons cependant affirmer ensemble qu'une étape essentielle a été franchie ; la prise de conscience de la nécessité de procéder à des rapprochements institutionnels au cours des prochaines années, tant pour tenir compte de l'évolution de certains modes de vie sociétaux que pour répondre à des impératifs de gestion de nos collectivités est une évidence.

Pour nos huit communes, un processus de fusion est engagé et la volonté de s'unir est confirmée malgré les nombreuses inconnues qui subsistent encore. Les démarches entreprises depuis une année jettent les bases d'une fusion qui deviendra réalité pour chacune des communes partenaires, que cela soit dans le cadre du présent projet ou d'autres.

Le temps et la maturation sont des facteurs importants et les projets déjà réalisés nous apprennent qu'une fusion nécessite de la patience, de la détermination et de la conviction. Le facteur temps doit être un allié et nécessite d'être pris en considération et respecté tout au long du processus.

C'est forts de ces convictions que nous vous soumettons ce rapport destiné à vous informer, à susciter votre intérêt et votre engouement pour les prémices d'un projet d'envergure.

Nous vous proposons, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres des Conseils généraux, de prendre acte du présent rapport d'information.

Neuchâtel, le 6 février 2012

AU NOM DES CONSEILS COMMUNAUX DE:

**Corcelles-Cormondrèche / Enges /  
Hauterive / La Tène / Neuchâtel /  
Peseux / Saint-Blaise / Valangin**